



DEPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

23 A Route de Molines, Place Jean Hyppolyte GONDRE
05500 La Motte en Champsaur



ARRETE n°25/2020.

Fermeture de la route de Molines :

Du Monument aux Morts à La Poste.

Le Maire de la **Commune de La Motte en Champsaur**, département des Hautes Alpes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2213-4,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code de la Route,

Considérant que la sécurité des piétons doit être assurée sur la route de Molines du Monument aux Morts à La Poste durant la cérémonie de mariage devant être célébré en mairie le samedi 5 septembre 2020 à 16h00.

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique et de la circulation routière,

ARRETE :

Article 1 : Réglementation-

La Voirie Communale Route de Molines du Monument aux Morts à La Poste sera fermée à la circulation durant la cérémonie du mariage le samedi 5 septembre 2020 de 15h30 à 17h00. L'accès au bout du village de la Motte et au hameau de Molines se fera par la route du Collet.

Les dispositions de ce présent arrêté ne s'appliqueront pas aux véhicules des services de Gendarmerie, des services de Sécurité civile et d'une façon générale des services intervenants dans le cadre d'opérations de sécurité civile.

Article 2 : Signalisation-

. Des panneaux indiquant la réglementation sont mises en place par la mairie.

Article 3 : Ampliations :

- Pompiers,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à La Motte en Champsaur
Le 4 septembre 2020.

